Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260622-DL26_158-DE

affiché le 22/06/26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2026 / 158

ombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 juin 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Sylviane TOULON, Benoît CHAISY (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Chantal PRIEUR, David ROSENBLUM, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Secrétaire de séance : Mathilde PEDROT.

DOMAINE ET PATRIMOINE

VENTES AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Aliénations

- Vu l'article L. 2121-1 et suivants, L. 2122-21, L. 2122-22-10 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2022/158 en date du 18 juillet 2022 autorisant la collectivité à mettre en vente des biens matériels et immatériels sur des plateformes de vente en ligne au moyen d'enchères ;
- Considérant que les lots n'ont pas été vendus lors de la dernière vente aux enchères ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité ;
- Considérant la démarche de développement durable à laquelle la ville de Tonnerre souhaite participer en favorisant ces principes de réemploi des biens mobiliers ;

Le Conseil municipal de Tonnerre, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,	**Pour : 27**
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, des matériels suivants :

Matériel	Prix plancher (€ TTC)
Combiné à bois avec aspirateur	500.00
Touret à meuler	30.00
Tour à bois	50.00
Scie à ruban	400.00
Machine Presse marquage pour panneaux	100.00
Chauffage au sol complet	500,00
Lot électricité (ampoules, câbles, projecteurs, transfo)	200.00
Lot de tuiles et faitières mécaniques	100.00
Serre en verre dimension 13m x 18m	500.00

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ces ventes.

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.